

# Investissement locatif

## Dispositions fiscales Borloo & Robien

Construisez votre patrimoine avec Valeur +, en bénéficiant de nouvelles dispositions fiscales liées à l'investissement dans l'immobilier neuf à but locatif

Depuis le 1er juillet 2006, la législation pour l'immobilier locatif a été modifiée avec la mise en place de deux nouveaux dispositifs baptisés : "Borloo populaire" et "Robien recentré".

## Quels sont pour vous, les avantages de ces dispositifs ?

Vous amortissez votre bien immobilier.

- Vous réduisez vos impôts.
- Vous vous constituez un patrimoine sûr.
- Vous financez votre placement à crédit.
- Vous déduisez la majeure partie du montant de votre investissement de votre revenu imposable.

## Principales caractéristiques

	La Loi Robien Recentré	La Loi Borloo
<b>Amortissement</b>	> 9 ans : 50% de la valeur du bien > Pas d'extension possible	> 9 ans : 50% de la valeur du bien > Extension possible : à 15 ans > 65%
<b>Abattement forfaitaire sur les loyers perçus</b>	0%	30%
<b>Plafond de ressource des locataires</b>	Non	Oui

## Plafond des loyers (€ / m<sup>2</sup>)

Zones	La Loi Robien Recentré	La Loi Borloo
<b>A</b>	20.45	16.37
<b>B1</b>	14.21	11.37
<b>B2</b>	11.62	9.30
<b>C</b>	8.52	6.82

- **Zone A** : Paris y compris 1ère et 2ème couronne